

RAPPORT N°26 : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE À AMBERT

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de Clermont Ferrand

Vu l'offre faite à Mme Chantal Poutignat et M. Michel Poutignat en date du 13 février 2024 portant pour le compte du CIAS l'achat d'un immeuble d'habitation et de bureaux (Délibération du 6 juin 2024) et d'un entrepôt pour un montant total de 480 000 €

M. le Président indique que l'entrepôt est situé 15 avenue des tuileries à Ambert, cadastré AL0088 d'une surface de 214 m². L'entrepôt est d'une superficie de 128 m². Il sera destiné dans un premier temps à l'usage du service « bâtimentaire ». Le montant négocié pour cet immeuble est de 55 000 €.

Les crédits nécessaires quant à l'application de la présente délibération ont été inscrits dans le budget principal adopté le 21 mars 2024.

Il est demandé d'autoriser M. Le Président à signer les actes authentiques :

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer les actes et réaliser l'achat au prix énoncé ci-dessus ;
- de désigner Maître Pierre Sauret comme notaire en charge de ces affaires ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.